

# DELIBERATION DU CONSEIL

N°2026-04/19C

## Objet : DESIGNATION DES REPRESENTANTS A LA SPL PYRENEES-ORIENTALES AMENAGEMENT.

L'an deux mille vingt-six, le 08 avril, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h30, à la salle Teresa Rebull à Alénya, sous la présidence de Thierry DEL POSO, Président.

<b>Nombre de membres afférents au Conseil :</b>	37	<b>Vote :</b>	<b>Pour :</b>	36
<b>En exercice :</b>	36		<b>Contre :</b>	0
<b>Présents :</b>	35		<b>Abstention :</b>	0

**Présents :** Sophie ALCARAZ, Benoît ARMEN, Alison BALESTRIERI, Sylvie BEAULIEU, Serge BENET, François BONNEAU, Damien BRINSTER, Aline COGEZ, Myriam DARDENNE, Carole DEL POSO, Thierry DEL POSO, Marie-Ange DESTAVILLE, Laurence DUPONT, Jean-Michel GARRIGUE, Alain GIRBAL, Claudette GUIRAUD, Julien LLUGANY, Thierry LOPEZ, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, René MONTALAT, Marie-Claude PADROS, Anne-Marie PEGAR-BOIX, Guillaume RICHER, Katia ROMAGOSA, Jean ROMEO, Lilian ROUCOLLE, Magali ROUGÉ, Adeline SERRET-SUMALLA, Thierry SIRVENTE (à partir de l'affaire n°2), Eva SOUBIELLE, Jean-Jacques THIBAUT, Jean-Pierre THOLLET, Frédéric TOMASINI, Sylvie TORRES.

**Absent excusé ayant donné procuration :** Pascale GUICHARD donne pouvoir à Jean ROMEO

**Secrétaire de séance :** Jean-André MAGDALOU

**Date de convocation :** 31 mars 2026

Le Président expose à l'Assemblée,

Par délibération du 30 novembre 2022, la Communauté de communes Sud Roussillon est entrée au capital de la SPL Pyrénées-Orientales Aménagement.

Il s'agit de sociétés anonymes avec un capital 100% public détenu par au moins 2 collectivités locales qui peuvent intervenir pour des opérations d'aménagement et de construction, d'exploitation de services publics à caractère industriel ou commercial ainsi que toute autre activité d'intérêt général. Néanmoins, elles sont compétentes exclusivement pour le compte de leurs actionnaires et sur leur territoire.

La Communauté de communes doit désigner 1 délégué pour l'y représenter, ainsi que son suppléant.

Le Président propose,

Membre Titulaire :	- François BONNEAU
Membre Suppléant :	- Julien LLUGANY

A défaut d'autre candidature, et ayant obtenu chacun 36 voix, ils sont déclarés élus.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Accusé de réception en préfecture  
066-246600282-20260408-2026-04-19C-DE  
Date de télétransmission : 13/04/2026  
Date de réception préfecture : 13/04/2026

16 rue J. et J. Tharaud - CS 50034 - 66750 SAINT-CYPRIEN CEDEX - Tél 04 68 30 60 14  
Mail : info@sudroussillon.fr - Siret 246 600 282 0014

Pour extrait conforme,  
Le Président

